

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 1^{er} juin 2015, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2015-06-166

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 mai 2015 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 mai 2015 ;
8. Indicateurs de gestion 2014 ;
9. Avis de motion ;
 - 9.1. Règlement no 270-2015 de concordance relatif à une demande à portée collective - 3^e demande (article 59 de la LPTAA) et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014 et 264-2014) ;
10. Dépôt de soumissions ;
 - 10.1. Entretien et déneigement des chemins d'hiver ;
11. Demande de soumissions ;
 - 11.1. Lignage de rues ;
12. Inspection municipale ;
 - 12.1. Travaux à autoriser ;
13. Inspection en bâtiments ;
 - 13.1. Émission des permis ;
 - 13.2. Dossiers des nuisances et autres ;
14. Sécurité incendie ;
 - 14.1. Demandes du directeur par intérim ;

15. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 15.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 15.1.1. Madame Marie-Pier Morin et monsieur André Lessard ;
16. Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3 ;
17. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 17.1. Roche ltée, Groupe-conseil ;
 - 17.1.1. Honoraires additionnels ;
 - 17.1.2. Conditions et délais aux documents d'appel d'offres ;
 - 17.2. Envir'eau Puits inc.;
 - 17.2.1. Honoraires additionnels ;
18. Traitement des eaux usées ;
 - 18.1. Recommandation de paiement final ;
19. Expo St-Isidore /Bassin de la Chaudière ;
 - 19.1. Location d'un kiosque ;
20. Motion de félicitations ;
 - 20.1. Récipiendaires de la médaille du lieutenant-gouverneur ;
21. Ministère des Transports ;
 - 21.1. Reddition de comptes 2014 ;
22. Survol d'aéronef ;
 - 22.1. Planification budgétaire ;
23. Journée «Portes ouvertes» - caserne/garage et parc de l'Aréna ;
 - 23.1. Planification budgétaire ;
24. Calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil ;
 - 24.1. Modification - séance août 2015 ;
25. Divers ;
 - 25.1. Projet-pilote 2015 - collecte des ordures et de la récupération - rues privées ;
 - 25.2. Activités sociales 2014-2015 ;
26. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2015-06-167

3.1. Séance ordinaire du 4 mai 2015

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent relativement à l'installation des poteaux d'Hydro dans la phase 3 du développement résidentiel, les affiches rurales 9-1-1, l'amoncellement de débris sur le lot 3 029 167 situé dans le rang de la Grande-Ligne, les demandes de dérogation mineure, la vente de terrains dans le parc industriel et le gaz naturel. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2015-06-168

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) membre à participer au tournoi de golf de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 28 août 2015 au Club de Beauce, au coût de cent cinquante dollars (150,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2015-06-169

Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - tournoi de golf des gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) membre à participer au tournoi de golf du CLD de La Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 11 juin 2015 aux Clubs de Dorchester et de Beauce, au coût de cent cinquante dollars (150,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2015-06-170

Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Chaudière-Appalaches - rencontre des partenaires

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) membre à assister à une rencontre des partenaires dans le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, qui se tiendra le 3 juin 2015 à Scott, au coût de quinze dollars (15,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2015-06-171

Société d'habitation du Québec - budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore et s'engage à participer au déficit anticipé de cent quatre mille deux cent vingt-et-un dollars (104 221,00 \$), pour un montant de dix mille quatre cent vingt-deux dollars (10 422,00 \$), soit 10%, et versera sa contribution trimestriellement et à l'avance.

Adoptée

MRC de La Nouvelle-Beauce - aménagement du cours d'eau Larose-Chatigny

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

2015-06-172

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le versement au montant de deux mille huit cent onze dollars (2 811,00 \$) à l'ordre du ministre des Finances, afin de permettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce de déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques dans le dossier d'aménagement du cours d'eau Larose-Chatigny.

Adoptée

2015-06-173

Prix du Premier ministre pour le bénévolat

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a créé les Prix du Premier ministre pour le bénévolat récompensant les bénévoles qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leur expertise afin de contribuer à assurer le mieux-être de leur collectivité ;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Isidore convient de déposer la candidature de madame Bernyce Turmel, laquelle se dévoue pour la communauté depuis au moins trente (30) ans ;

ATTENDU QUE madame Turmel s'est impliquée activement dans différentes activités, entre autres :

- Pour les aînés (bingo, danse, chant, fêtes, etc.) ;
- Présidente du Club de hockey les Faucons ;
- Fondation du Club de patinage artistique Les Tourbillons ;
- Comité du spectacle annuel de patinage artistique qui en est rendu à sa 33^e édition ;
- Présidente de la Fabrique de Saint-Isidore depuis 2006 ;
- Organisatrice de messes animées où elle invite des interprètes de chant et de musique ;
- Coordinatrice de la campagne de financement pour la nouvelle Clinique médicale régionale Nouvelle-Beauce ;
- Conseillère à la municipalité de Saint-Isidore ;
- Campagne de financement permettant d'amasser les 200 000 \$ nécessaires à d'importantes rénovations à l'église, ce qui a valu à la Fabrique le Prix de conservation et de préservation du patrimoine pour la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE madame Turmel, considérée comme une femme d'action, une femme de tête, une femme de cœur, est toujours impliquée dans différents défis, elle ébauche présentement un projet pour les cours de chant et de musique en collaboration avec la Commission scolaire et les loisirs de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la Fabrique de Saint-Isidore relativement à la candidature de madame Bernyce Turmel au Prix du Premier ministre pour le bénévolat.

Adoptée

Offices municipaux d'habitation - réorganisation du réseau

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sollicite le réseau des Offices municipaux d'habitation pour lui faire des propositions conduisant à la réduction des organismes assurant la gestion du parc HLM ;

2015-06-174

ATTENDU QUE le ministre souhaite que le réseau soit restructuré à partir d'organisations ayant la capacité d'assurer l'attribution et la gestion des Habitations à loyer modique (HLM) et des Programmes de supplément au loyer (PSL) par du personnel à temps complet, et à qui pourraient être confiées de nouvelles responsabilités ;

ATTENDU QUE le Regroupement des Offices d'habitation du Québec a été mandaté pour élaborer un document servant à recueillir des idées, interrogations, et ce, afin d'émettre des recommandations pour l'avenir des organisations ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore juge important de garder un service de proximité pour les locataires, les requérants et les administrateurs ;

ATTENDU QUE la municipalité considère qu'une bonne connaissance du milieu et des besoins de la clientèle est essentielle afin d'offrir un service de qualité ;

ATTENDU QUE la fin des conventions d'exploitation signées avec le gouvernement fédéral impliquera de changements majeurs dans le financement du logement social public ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la fin du financement à court terme, ce qui aura pour conséquence de hausser dans le futur le pourcentage du déficit à combler par les municipalités ;

ATTENDU QUE comme pourvoyeur de fonds, les municipalités et/ou MRC devraient être consultés et impliqués dans la réorganisation du réseau ;

ATTENDU QU'il faut éviter du «mur à mur» et que si un niveau de proximité acceptable n'est pas maintenu pour les coûts engendrés, une municipalité serait en droit de se retirer du soutien financier aux OMH ;

ATTENDU QUE la nouvelle structure proposée risque d'être plus coûteuse et, de par son manque de proximité, risque de créer de plus gros déficits à être renflouer pour les municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore fasse part au gouvernement du Québec qu'il priorise la conservation des structures des logements HLM sous sa forme actuelle, puisqu'aucune économie n'est à réaliser dans un regroupement d'Offices municipaux d'habitation.

QUE le conseil demande au gouvernement de reporter leur décision de restructuration après consultation auprès des municipalités et/ou MRC, compte tenu du financement municipal aux OMH.

QUE le conseil demande au gouvernement de laisser les municipalités et/ou les MRC de réorganiser la structure selon leur situation respective, sans faire du «mur à mur» à travers le Québec.

QUE le conseil convienne qu'advenant que le pourcentage de contribution de la municipalité de Saint-Isidore soit augmenté, cette dernière considérerait son retrait à combler les déficits d'exploitation.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord, monsieur Richard Lehoux, préfet, MRC de La Nouvelle-Beauce, monsieur Denis Robitaille, directeur général, Regroupement des Offices d'habitation du Québec, madame Lise Pelchat, présidente, Office municipal d'habitation de Saint-Isidore.

Adoptée

2015-06-175 **Fondation Rues Principales - colloque annuel**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) membre à participer au 28^e colloque annuel de la Fondation Rues Principales qui se tiendra le 25 septembre 2015 à Québec, au coût de deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2015-06-176 **Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales» - formation**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la technicienne en génie civil à assister à la formation de sécurité «Espace clos» qui se tiendra les 6 et 7 juillet 2015 à Saint-Michel de Bellechasse, au coût de deux cent quinze dollars (215,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient de :

- ne pas acquiescer à la demande d'ajout d'un bâtiment secondaire sur le lot 3 029 514 ;
- consentir au rejet d'eau potable sans pollution du système de filtration installé par Culligan dans le fossé qui longe la route pour la propriété située sur le lot 3 028 682 ;
- transmettre aux responsables concernés la demande de nettoyage de la rivière Le Bras sur le lot 3 028 704 ;
- autoriser un membre à assister à la 38^e assemblée annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches le 3 juin 2015 à Lévis ;
- permettre la présence de deux (2) membres au «5 à 7» animé afin de récompenser les différents gagnants aux Défis-santé 2015 le 10 juin ;
- procéder aux inscriptions d'un (1) membre aux assemblées annuelles du COBARIC, du Conseil de Bassin de la Rivière Etchemin et du Défi-Santé Nouvelle-Beauce ;
- demander à Postes Canada de limiter l'impact des changements à apporter à Saint-Isidore en prolongeant les heures d'ouverture du bureau de poste les jours de semaine, afin de ne pas pénaliser les travailleurs qui n'auront plus accès au service postal le samedi matin ;

- prendre acte des comptes rendus de la participation du directeur des travaux publics au congrès de la COMBEQ en avril 2015 à La Malbaie et du directeur du service incendie par intérim au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec en mai 2015 à Sherbrooke.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- 19^e Journées de la culture les 25, 26 et 27 septembre 2015 à Baie St-Paul et proclamer le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants «Journées de la culture» ;
- assemblée générale annuelle de l'URLS de la Chaudière-Appalaches le 3 juin 2015 à Charny ;
- 1^{er} Salon de l'Habitation Chaudière-Appalaches en janvier 2016 à Lévis ;
- prendre position dans le dossier de la protection de «l'eau» et se joindre à une démarche de requête commune autorisant les municipalités à établir des normes plus sévères envers la protection de leurs sources d'eau potable.

6. COMPTES À PAYER

2015-06-177 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1980 à 1993 inclusivement, les chèques nos 11390 à 11444 inclusivement et les salaires, totalisant quatre cent quarante-trois mille six cent quinze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (443 615,98 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MAI 2015

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mai 2015.

2015-06-178 **8. INDICATEURS DE GESTION 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte du dépôt des indicateurs de gestion 2014 résumés par le maire, et ce, conformément à la Loi.

Adoptée

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 270-2015 de concordance relatif à une demande à portée collective - 3^e demande (article 59 de la LPTAA) et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014 et 264-2014)

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 270-2015 de concordance relatif à une demande à portée collective - 3^e demande (article 59 de la LPTAA) et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011,

230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014 et 264-2014).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

10. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2015-06-179

10.1. Entretien et déneigement des chemins d'hiver

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média, pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, sur l'ensemble du territoire et/ou Secteur 1 (rural incluant la rue Sainte-Geneviève et la route Coulombe) et/ou Secteur 2 (urbain sauf la rue Sainte-Geneviève et la route Coulombe), incluant notamment la fourniture, le transport et l'épandage de fondants et d'abrasifs ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

SOUMISSIONNAIRES		Coûts 3 ans (excluant les taxes)	Coûts 5 ans (excluant les taxes)
Sur l'ensemble du territoire	Déneigement et Excavation Dave Labonté	994 405,60 \$	1 649 138,00 \$
	Gilles Audet Excavation	1 321 273,00 \$	2 269 508,00 \$
	Aurel Harvey et Fils	1 362 384,90 \$	2 369 097,50 \$
	Transport Mario Giguère inc.	959 568,00 \$	1 603 280,00 \$
	Les Excavations Lafontaine inc.	1 529 184,34 \$	2 616 148,58 \$
SECTEUR 1 (rural, incluant la rue Ste-Geneviève et la route Coulombe)	Déneigement et Excavation Dave Labonté	914 858,00\$	1 517 215,00 \$
	Gilles Audet Excavation	1 236 000,00 \$	2 122 000,00 \$
	Aurel Harvey et Fils	1 280 574,75 \$	2 224 871,25 \$
	Excavation AGCC inc.	1 012 231,50 \$	1 687 052,50 \$
	Transport Mario Giguère inc.	869 568,00 \$	1 467 396,00 \$
	Les Excavations Lafontaine inc.	1 406 856,85 \$	2 406 869,57 \$

SECTEUR 2 (urbain, sauf la rue Ste-Geneviève et la route Coulombe	Déneigement et Excavation Dave Labonté	77 761,10 \$	130 134,90 \$
	Steegrain inc.	89 955,00 \$	133 453,24 \$

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat à une seule et même entreprise ou à des entreprises différentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LES CONSEILLÈRES HÉLÈNE JACQUES ET BERNYCE TURMEL RECONNAISSANT LEUR INTÉRÊT DANS CE DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 aux soumissionnaires conformes comme suit :

COÛTS
(incluant les taxes)

SECTEUR 1 (rural incluant la rue Sainte-Geneviève
et la route Coulombe

- Transport Mario Giguère inc. 999 785,80 \$

SECTEUR 2 (urbain sauf la rue Sainte-Geneviève
et la route Coulombe

- Déneigement et Excavation Dave Labonté 89 405,83 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

11. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2015-06-180

11.1. Lignage de rues

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi, le 23 juin 2015, à 14 h 30.

Adoptée

12. INSPECTION MUNICIPALE

12.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

2015-06-181

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes)
Nettoyage de fossés	
Rang de la Rivière (à la hauteur du 2088)	5 058,90 \$
Rang St-Laurent (intersection route Kennedy)	2 529,45 \$
<i>Fournisseurs: entrepreneurs locaux</i>	
Rechargement d'accotements	
Diverses routes sur le territoire	20 005,65 \$
<i>Fournisseurs : Gilles Audet Excavation inc.</i>	
Étangs aérés	
Analyse des boues	632,36 \$
<i>Fournisseur : Aqua Pro Service</i>	
Ponceau	
Route Hamann	4 475,98 \$
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	
Poste de pompage Coulombe	
Nettoyer, mettre à jour et effectuer des tests de calibration	2 500,00 \$
<i>Fournisseurs :Automatisation JRT Jean-Louis Gosselin inc.</i>	
Parc des Oiseaux	
Achat d'équipements	6 404,85 \$*
<i>Fournisseurs : Jambette inc. Les Embellissements la Chaudière inc.</i>	

*QUE la présente dépense soit payée à même les activités d'investissements.

QUE le conseil demande des propositions pour des travaux d'asphalte recyclé dans la route Hamman.

Adoptée

13. INSPECTION EN BÂTIMENTS

13.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2015.

13.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mai 2015.

14. SÉCURITÉ INCENDIE

14.1. Demande du directeur par intérim

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

2015-06-182

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Équipement

Achat de vêtements pour 4 pompiers 724,80 \$

4 cagoules Nomex 112,68 \$

*Fournisseur : Martin et Lévesque inc.
Aréo-Feu*

Adoptée

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

15.1. Demande de dérogation mineure

2015-06-183

15.1.1. Madame Marie-Pier Morin et monsieur André Lessard

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Pier Morin et monsieur André Lessard sont propriétaires des lots nos 3 634 634 et 4 243 143 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de deux mille trois cent quarante-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (2 349,4 m.c.), situés sur la route Coulombe à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE madame Morin et monsieur Lessard désirent obtenir un permis de construction pour une résidence unifamiliale sur un terrain constructible composé d'un ou plusieurs lots ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives au frontage d'un emplacement (terrain constructible) ne peuvent être respectées conformément à celle prévue au règlement de lotissement, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Largeur sur la ligne avant	30 mètres minimum 35 mètres maximum	6,11 mètres

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires devront implanter la résidence sur le lot 4 243 143, à l'intérieur de trente-huit mètres et un dixième (38,1 m) de la limite de propriété séparant ledit lot du lot 4 243 144, tout en respectant les marges de recul prescrites au règlement de zonage 160-2007 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a été cadastré en prévision d'une nouvelle rue (lot 3 634 634), laquelle servira pour l'instant de chemin d'accès à la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE lorsque l'éventuelle rue sera existante, les normes relatives au frontage seront respectées ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à madame Marie-Pier Morin et monsieur André Lessard la dérogation mineure demandée relative à la largeur sur la ligne avant du lot 3 634 634.

Adoptée

16. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

Reporté plus tard lors de la séance.

17. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

17.1. Roche Itée, Groupe-conseil

2015-06-184 17.1.1. Honoraires additionnels

ATTENDU QUE par la résolution 2014-08-232, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Roche Itée, Groupe-conseil, le contrat pour des services en ingénierie dans le projet d'eau potable et d'eaux usées au coût total de trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre dollars et trente-cinq cents (393 904,35 \$) ;

ATTENDU QU'il est porté à l'attention de la municipalité des éléments additionnels à la réalisation du projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la modification du poste de pompage Coulombe, étant donné que ce dernier n'est actuellement pas en mesure d'accepter le débit supplémentaire du secteur Coulombe-Kennedy ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Roche Itée, Groupe-conseil, un montant maximum de six mille six cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante-deux cents (6 687,52 \$), incluant les taxes, concernant la modification du poste de pompage Coulombe.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% payé à même l'excédent accumulé non affecté
- 50% payé à même la subvention du MAMOT.

Adoptée

2015-06-185 17.1.2. Conditions et délais aux documents d'appel d'offres

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore est toujours en attente des plans et devis définitifs livrables au plus tard le 31 mars 2015 dans le projet d'eau potable et d'eaux usées, et ce, tel que mentionné au devis d'appel d'offres du 18 juin 2014 et conformément à la proposition reçue de Roche Itée, Groupe-conseil le 16 juillet 2014 ;

ATTENDU QU'il est important que le délai prévu soit respecté puisqu'il s'agit de travaux en partie subventionnés par le MAMOT et le MTQ ;

ATTENDU QUE tout retard résultant du défaut de Roche Itée, Groupe-conseil d'obtenir les autorisations gouvernementales et les subventions en découlant entraînera des dommages substantiels à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à Roche ltée, Groupe-conseil de respecter intégralement les conditions et les délais aux documents d'appel d'offres et la proposition reçue le 16 juillet 2014 dans le projet d'eau potable et d'eaux usées.

QUE le conseil n'entend pas renoncer à la pénalité de deux cents dollars (200,00 \$) par jour prévue auxdits documents.

Adoptée

17.2. Envir'eau Puits inc.

2015-06-186

17.2.1. Honoraires additionnels

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Envir'eau Puits inc. un montant de mille deux cent quatre-vingt-treize dollars et quarante-sept cents (1 293,47 \$), incluant les taxes, représentant les honoraires professionnels reliés à la rédaction de deux (2) opinions hydrogéologiques, et ce, suite aux demandes d'information de la CPTAQ et du MDDELCC.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% payé à même l'excédent accumulé non affecté
- 50% payé à même la subvention du MAMOT.

Adoptée

18. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

18.1. Recommandation de paiement final

Aucun sujet.

19. EXPO ST-ISIDORE/BASSIN DE LA CHAUDIÈRE

2015-06-187

19.1. Location d'un kiosque

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Perrier Expositions pour la location, l'installation et le démontage d'un (1) kiosque lors de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière du 14 au 19 juillet 2015, au montant total de huit cent quatre-vingt-onze dollars et six cents (891,06 \$), incluant les taxes.

Adoptée

20. MOTION DE FÉLICITATIONS

2015-06-188

20.1. Récipiendaires de la médaille du lieutenant-gouverneur

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite les récipiendaires de la Médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur pour les aînés relativement à leur engagement social et communautaire sur le territoire, dont l'attribution de cette distinction honorifique a eu lieu lors d'une cérémonie le 17 mai 2015, soit :

- Monsieur Roger Dion
- Madame Huguette Fortier
- Monsieur Robert Guillemette
- Madame Nicole Laverdière
- Madame Bernyce Turmel

ainsi que monsieur Jordan Roberge, récipiendaire de la Médaille de bronze du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse.

Adoptée

21. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2015-06-189

21.1. Reddition de comptes 2014

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de soixante-neuf mille huit cent quarante-deux dollars (69 842,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur lesdites routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

22. SURVOL D'AÉRONEF

22.1. Planification budgétaire

Reporté plus tard lors de la séance.

23. JOURNÉE «PORTES OUVERTES» - CASERNE/GARAGE ET PARC DE L'ARÉNA

2015-06-190

23.1. Planification budgétaire

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,

APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un budget estimé à mille six cents dollars (1 600,00 \$), incluant les taxes, relativement à la journée «Portes ouvertes» de la caserne/garage et parc de l'aréna qui se tiendra le 24 juin 2015.

Adoptée

24. CALENDRIER 2015 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

2015-06-191 24.1. Modification - séance août 2015

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de reporter la séance ordinaire du lundi 3 août 2015 d'une semaine, soit au lundi 10 août 2015 à 20 H 00.

Adoptée

2015-06-192 Ajournement de l'assemblée à 20 h 50

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 20 h 50.

Adoptée

2015-06-193 Réouverture de l'assemblée à 21 h 30

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 30.

Adoptée

16. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN/PHASE 3

Sujet reporté.

22. SURVOL D'AÉRONEF

2015-06-194 22.1. Planification budgétaire

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un budget estimé à huit mille dollars (8 000,00 \$), incluant les taxes, pour l'activité «survol aérien» qui se tiendra les 16 ou 17 juin 2015 dans le cadre du 100^e anniversaire des Cercles de fermières.

Adoptée

25. DIVERS

25.1. Projet-pilote 2015 - collecte des ordures et de la récupération - rues privées

2015-06-195

ATTENDU QUE les citoyens résidant dans les rues privées désirent bénéficier du service de la collecte individuelle des ordures et de la récupération ;

ATTENDU QUE la municipalité convient de procéder à un projet-pilote relativement auxdites collectes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec les résidents des rues concernées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, une entente relativement à un projet-pilote 2015 pour la collecte des ordures et de la récupération dans les rues privées sur le territoire.

Adoptée

2015-06-196

25.2. Activités sociales 2014-2015

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un montant de deux mille deux cent quarante-sept dollars et soixante-douze cents pour les activités sociales 2014-2015, réparti comme suit :

- 960,00 \$ Maison du Bootlegger
- 1 030,18 \$ Le Groupe Bell-Horizon inc.

Adoptée

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2015-06-197

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 30.

Adopté ce 6 juillet 2015.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
